

Circulaire budgétaire exercice 2022 **Canevas de la note de politique générale**

1. Evolution de l'intervention communale

- 1.1 Le chiffre des cinq dernières années au moins (en euros).
- 1.2 Le chiffre de l'année en cours avec les commentaires sur les options principales qui ont été prises ou qui seront prises.
- 1.3 Le chiffre du budget de l'année prochaine avec les explications de l'augmentation ou de la diminution de l'intervention communale par rapport à l'année en cours. Il y a lieu de reprendre les nouvelles options du budget et leurs conséquences financières chiffrées ainsi que les augmentations incompressibles. (indexation de la masse salariale, octroi des biennales,...).

2. Charges du personnel

- 2.1. Tableau comparatif des charges de personnel par fonction indiquant les chiffres relatifs au compte **2018, 2019, 2020** ainsi que les budgets **2021** et **2022**.

Des explications devraient être fournies concernant les prévisions budgétaires envisagées en **2022**, les augmentations dues à l'application du statut pécuniaire (coût) et l'indexation des rémunérations.

3. Charges d'emprunt

Nécessite une présentation par fonction.

Une comparaison doit être faite sur trois années reprenant les chiffres des derniers comptes connus ainsi que les chiffres du budget initial et modifié de l'année en cours et le budget **2022**.

4. Service d'exploitation

- 4.1 L'évolution des grandes catégories de recettes.
- 4.2 L'évolution des grandes catégories de dépenses.

Au travers des commentaires sera exprimée la politique suivie par le centre.

Toutes les nouveautés ainsi que les articles budgétaires dont les montants s'écartent fortement de ceux de l'année précédente doivent être justifiés de manière adéquate.

5. Service d'investissement

Comme pour le service d'exploitation, l'analyse doit se faire par fonction et toujours dans l'ordre des fonctions de la classification fonctionnelle et économique.

L'accent ne doit pas être mis uniquement sur l'impact financier du budget concerné, mais sur les conséquences à plus longue échéance et sur l'impact durant les prochaines années.

Il faudra préciser les moyens de financement soit par le service d'exploitation, la vente du patrimoine, l'emprunt ou autres.